

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU JURA

Association loi 1901
Siège social : 20 C Montée Gauthier Villars
39000 LONS LE SAUNIER

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pedagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU JURA

Association loi 1901
Siège social : 20 C Montée Gauthier Villars
39000 LONS LE SAUNIER

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Jura relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 177 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 192 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 176 sur 201 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 340,39 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de cet écart n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 22 novembre 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU JURA

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	28 370	35 246
Terrains					Report à nouveau	600 779	627 672
Constructions					Résultat de l'association	-9 765	-47 424
Installations et matériels d'activités	3 792	3 792			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 250	7 216	33	185	TOTAL FONDS PROPRES	619 383	615 495
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	6 844	5 883
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 057	11 008	48	200	TOTAL PROVISIONS	6 844	5 883
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	824		824	1 533	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 096		2 096	8 542	Fournisseurs	3 496	3 459
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	3 932	4 739
Autres créances (dont erreurs débitrices)	12 660		12 660	2 261	Comptes courants OCCE	8 034	3 805
Trésorerie	633 073		633 073	633 850	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	4 429	14 033
Charges constatées d'avance	1 184		1 184	1 028	Produits constatés d'avance	3 767	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	649 836		649 836	647 213	TOTAL DETTES	23 657	26 036
TOTAL GENERAL	660 892	11 008	649 884	647 414	TOTAL GENERAL	649 884	647 414



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU JURA

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	286 407	342 186
Ventes de produits pour cessions	377 825	388 917
Prestations de service et animations	294 446	149 571
Subventions d'exploitation	372 227	320 979
Produits divers de gestion courante	173 123	186 240
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	1 504 028	1 387 893
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	233 704	228 831
Variation des stocks de fournitures à céder	709	-13
Achats de fournitures administratives	292	344
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 132 623	1 048 932
Impôts et taxes	270	257
Salaires	20 900	22 159
Charges sociales	8 111	7 962
Autres charges	125 149	122 925
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	11 961	17 709
Dotations aux provisions	961	665
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	1 534 679	1 449 771
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-30 651	-61 878
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	17 258	447
Reprises sur provisions		
TOTAL	17 258	447
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	17 258	447
RESULTAT COURANT (I + II)	-13 393	-61 431
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	78 804	39 188
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	78 804	39 188
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	75 177	25 181
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	75 177	25 181
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	3 628	14 008
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-9 765	-47 424

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DU JURA

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	649 883,86 €	647 413,53 €
Résultat de l'exercice :	-9 765,34 €	-47 423,60 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	192	201
dont coopératives et foyers agrégés :	177	176
dont coopératives et foyers non agrégés :	15	25
Nombre de coopérateurs :	16 910	17 433
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 711	3 230
soit un équivalent temps plein de	1	2 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 41 689 € soit environ 2,73% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU JURA

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-9 765,34	{ dont	3,86 pour le siège départemental
		{ dont	-9 769,20 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	12 659,60	{ dont	10 319,21 pour le siège départemental
		{ dont	2 340,39 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	4 429,25	{ dont	4 429,25 pour le siège départemental
		{ dont	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	633 072,74	{ dont	44 403,78 pour le siège départemental
		{ dont	588 668,96 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 325,81 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	11 961,27	{ dont	152,17 pour le siège correspondant aux amortissements
		{ dont	11 809,10 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			66,72 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 600 090,62	{ dont	80 624,08 pour le siège départemental
		{ dont	1 519 466,54 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 584,56 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 609 855,96	{ dont	80 620,22 pour le siège départemental
		{ dont	1 529 235,74 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 639,75 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-55,19 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	181	183
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	94%	91%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	163	153
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	186	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	1
Participants aux séances de formation (estimation)	18	5



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU JURA

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	28 370	35 246
Terrains					Résultat du siege de l'association	4	-6 876
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 792	3 792			TOTAL FONDS PROPRES	28 374	28 370
Autres immobilisations corporelles	7 250	7 216	33	185	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	6 844	5 883
Autres immobilisations financières	15		15	15	Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 057	11 008	48	200	TOTAL PROVISIONS	6 844	5 883
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	824		824	1 533	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 096		2 096	8 542	Fournisseurs	3 496	3 459
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	3 932	4 739
Autres créances	10 319		10 319	2 261	Comptes courants OCCE	8 034	3 805
Trésorerie	44 404		44 404	46 725	Autres dettes	4 429	14 033
Charges constatées d'avance	1 184		1 184	1 028	Produits constatés d'avance	3 767	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58 826		58 826	60 088	TOTAL DETTES	23 657	26 036
TOTAL GENERAL	69 883	11 008	58 875	60 289	TOTAL GENERAL	58 875	60 289



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU JURA

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	38 918	39 336
Ventes de produits pour cessions	10 742	10 436
Prestations de service et animations	14 103	15 637
Subventions d'exploitation	1 418	2 851
Produits divers de gestion courante	4 429	4 031
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	69 610	72 291
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 402	7 080
Variation des stocks de fournitures à céder	709	-13
Achats de fournitures administratives	292	344
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	43 403	42 889
Impôts et taxes	270	257
Salaires	20 900	22 159
Charges sociales	8 111	7 962
Autres charges	418	451
Dotations aux amortissements	152	168
Dotations aux provisions	961	665
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	80 616	81 962
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-11 007	-9 671
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 086	401
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 086	401
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 086	401
RESULTAT COURANT (I + II)	-9 920	-9 270
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 928	2 405
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	9 928	2 405
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4	12
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	4	12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	9 924	2 393
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4	-6 876



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 4 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 792,17			3 792,17
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 139,53			7 139,53
Mobilier de bureau	109,99			109,99
Immobilisations en cours				
Total	11 041,69			11 041,69

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 792,00			3 792,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 007,32	98,94		7 106,26
Mobilier de bureau	20%	56,76	53,23		109,99
Total		10 856,08	152,17		11 008,25

2. Immobilisations financières

Parts sociales

15.00



3. Stocks

Agendas et Guides du maître 824.10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	318,85		318,85
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	1 776,80		1 776,80
Total	2 095,65		2 095,65

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Subventions à recevoir	1 000.00
Débiteurs divers	24.00
Aides à recevoir de la Fédération	2 230.00
Frais à rembourser UR	30.80
Fournisseurs débiteurs	119.01
Virement à tort en attente de remboursement	6 915.40
	10 319.21

7. Trésorerie

Crédit mutuel	1 208.95
Crédit mutuel comptes forum	3 031.65
CCP	1 257.24
Livret A	37 907.83
Intérêts courus à recevoir	990.48
Caisse	7.63
	44 403.78

10. Charges constatées d'avance

Abonnement A&E	396.00
Calendriers 2019	787.50
	1 183.50

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	5 882,53	961,23		6 843,76
Provisions pour charges	5 882,53	961,23		6 843,76
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	5 882,53	961,23		6 843,76

Dotations / reprises d'exploitation 961,23

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 961,23

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total



(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	79.06
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420.00
	3 496.06

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	2 729.10
Urssaf	550.12
Retraite complémentaire	271.86
Mutuelle	143.95
Prévoyance	54.94
Uniformalion	181.54
	3 931.51
	0.00

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	8 033.56
----------------------	----------

8. Autres dettes

Usagers crédeurs	417.60
Fonds des coopératives fermées	980.00
Gestion du forum	3 031.65
	4 429.25

9. Produits constatés d'avance

Indemnité de résiliation copieur	3 766.56
----------------------------------	----------

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 910	17 433
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,21 €	1,17 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	38 893,00	39 224,25
Cotisations versées à la Fédération	18 431,90	18 827,64
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	18 431,90	18 827,64

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	1 451,00	2 851,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	1 451,00	2 851,00
Dont versées aux coopératives	451,00	451,00



3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides	2 943.00
Autres prestations	1 486.40
	4 429.40

4. Produits exceptionnels

Dons divers reçus	2 844.09
Reprise du fonds GICEF	6 883.93
Fermeture de coopératives	39.88
Autres	160.18
	9 928.08

5. Charges exceptionnelles

Régularisations diverses	3.47
--------------------------	------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 1 545 €. Echéance du contrat : 05/23)	7 728 €
-------------------------------------------------------------------------------	---------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 600 heures de travail valorisées à 17 100 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 28,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Crédit mutuel enseignant :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	82	Néant
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	242 478.12	Néant
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	746.59	Néant
Montant des impôts dus par l'AD		Néant
Montant des intérêts acquis nets après impôts	746.59	Néant
Pourcentage perçu par le siège	100%	Néant